

# STIGA : Conditions SAV

Un souci sur une machine STIGA ? Suivez le guide :

## QUELS SONT LES DÉFAUTS COUVERTS PAR LA GARANTIE STIGA ?

Manque ou panne au déballage, défaut de fabrication ou d'assemblage.

## QUELLES SONT LES DURÉES DE GARANTIE (À PARTIR DE LA DATE DE VENTE) ?

- Machine :
  - Pour les particuliers : 2 ans
  - Pour les professionnels : 1 an
- Pièces d'usure : 90 jours
- Pièces détachées : 1 an
- Batteries :
  - Démarrage : 1 an
  - Alimentation : 2 ans

Plus de détails sur notre site web :  
[stiga.com/fr/garantie-et-service-apres-vente](https://stiga.com/fr/garantie-et-service-apres-vente)

## QUELLES SONT LES CONDITIONS PARTICULIÈRES APPLICABLES ?

- Les demandes de garantie se font exclusivement sur Stiga Connect\*
- Pour tous les moteurs thermiques (*sauf moteurs STIGA*) et les boîtes de vitesses, la garantie est assurée par le réseau de réparateurs agréés des fabricants respectifs (*voir tableau de fin pour plus d'informations*)
- **Aucun échange ou remboursement de machine ne sera accepté sans accord préalable et écrit de STIGA SAS.**



<https://stiga.ev-portal.com/>

**STIGA**